



## Club Black Bass Guyancourtois

### Concours carnassiers du 1er mai 2018

#### Fiche d'inscription

<b>NOM :</b> .....	<b>Prénom :</b> .....
Date de naissance : ...../...../.....	
E-mail : .....	
Coordonnées de la personne à contacter en cas d'urgence : .....	

■ Concours en **no kill**, et **leurres artificiels uniquement**.

■ Rendez-vous à **7h00** à l'étang du **Moulin à Vent (Grande Ile)**, à Guyancourt.

**Règlement SUR PLACE** par chèque rédigé à l'ordre du **Club Black Bass Guyancourtois**, ou espèces.

Adulte : 5€      ou       Moins de 18 ans : gratuit

■ **Les mineurs doivent être accompagnés d'un adulte responsable** lors du concours.

Je soussigné(e) .....,  
parent de l'enfant inscrit au concours, ai pris connaissance que mon enfant mineur doit être accompagné et sous la responsabilité d'un adulte pendant le concours.

■ Tout participant au concours en accepte le règlement sans réserve (règlement disponible auprès de l'organisation).

Fait à..... le.....

SIGNATURE du compétiteur ou du parent responsable pour les mineurs :



## Club Black Bass Guyancourtois

### Règlement du concours

#### 1) Modalités

- a) La zone de pêche est l'étang du Moulin à Vent (étang de la Grande Ile).
- b) L'épreuve se déroule sur 1 manche de 4 heures, en individuel.
- c) Les déplacements sont libres, dans le respect des autres compétiteurs et des promeneurs.
- d) La pêche s'effectue du bord. L'entrée dans l'eau est formellement interdite, quelle qu'en soit la raison.
- e) La pêche commence et s'arrête aux heures indiquées par l'organisation.
- f) Chaque participant doit respecter la législation en vigueur, et en particulier posséder un permis de pêche valide : permis de la Carpe Guyancourtoise ou permis d'une autre AAPPMA avec le timbre EHGO.

#### 2) Equipement

- a) La seule technique de pêche autorisée est le lancer aux leurres artificiels.
- b) Une seule canne est autorisée en action de pêche. D'autres cannes en réserve, maintenues hors de l'eau, sont acceptées. Il est permis d'utiliser des arômes artificiels pour imprégner les leurres, l'amorce est interdite.
- c) Liste du matériel indispensable pour concourir en plus de l'équipement de pêche :
  - Un mètre (pour mesurer les poissons capturés).
  - Un stylo (pour remplir la feuille de capture).
  - Un appareil photo numérique ou smartphone (pour immortaliser chaque capture).

#### 3) Captures et comptage des points

- a) Tous les poissons doivent être remis à l'eau vivants et en parfaite condition après leur mesure (un poisson mort ou en mauvais état ne sera pas comptabilisé).
- b) Tous les poissons sont comptabilisés, indépendamment de l'espèce et de la taille.
- c) Chaque participant doit remplir sa fiche de capture sous le contrôle du participant le plus proche.
- d) Les poissons sont mesurés de la pointe de la bouche fermée au bout de la nageoire caudale.
- e) La mesure est arrondie au demi-centimètre près inférieur. Par exemple : un poisson de 21,3cm compte pour 21cm, un poisson de 41,8cm compte pour 41,5cm.

#### 4) Classement

- a) Le classement est basé sur la longueur totale des prises : 1 cm = 10 points.
- b) En cas d'égalité de points, les pêcheurs seront départagés sur la base du plus grand poisson.
- c) Tous les participants seront classés et récompensés, en particulier : les 3 premiers toutes catégories, la première femme, le premier jeune (-18 ans), le plus gros poisson.

#### 5) Décharge de responsabilité

- a) Chaque participant adulte est entièrement responsable de sa propre sécurité et de ses effets personnels. Rien ne peut rendre les organisateurs responsables de pertes, dommages, vols, décès ou blessures.
- b) Chaque participant reconnaît être titulaire d'une assurance « responsabilité civile » personnelle ou familiale.
- c) Les mineurs doivent être accompagnés d'un adulte responsable lors du concours.

#### 6) Droit à l'image

Chaque participant autorise la diffusion de son image par les moyens de communication du Club Black Bass Guyancourtois. La possibilité est donnée de s'opposer à la publication d'une photographie déterminée.

#### 7) Sanctions

Tout manquement au règlement, toute attitude jugée nuisible à la bonne image de la pêche (abandon de déchets, état d'ivresse, insultes, non-respect des autres usagers du plan d'eau, etc.), entraînera l'exclusion du concours.